

Conseil municipal du 11 novembre 2017

Présents

P. Delabre, J.L. Kretz, E. Coutou, A. Dugué, P. Guémin, P. Lefranc P. Doumerc, B. Remond, A. Jadelot, J.J. Lacombe, J. Damo, A. Letellier.

Salle des fêtes

Utilisation de la salle des fêtes, une réunion doit être organiser pour actualiser le règlement intérieur de la salle(tarifs, tarifs spéciaux, horaires, etc.)

Taxe aménagement

taxe sur chaque permis de construire définis par la préfecture, suivant la superficie, le type de projet. 1% sur la valeur de l'emprise foncière. Il existe des possibilités d'exemption pour certains cas : local artisan , constructions santé...

Proposition de reconduire la taxe en 2018 acceptée.

Convention local jeune

Certains points ont été soulevés, comme la limite d'âge et l'interdiction de l'alcool.

Cette convention devrait placer le comité des fêtes comme responsable et les utilisateurs adhérents au comité. Cette convention entre la mairie et le comité des fêtes, ainsi que le règlement intérieur est valable pour une année, puis révisable et modifiable.

Transfert compétence

Le transfert de la compétence Gestion de l'Environnement Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations (GEMAPI) à la 4C est soumis au vote. 11 pour, 2 abstentions.

Demande d'une réunion pour l'utilisation de estivale de la rivière.

Le transfert de la compétence politiques du logement social et du cadre de vie. 10 pour, 1 contre, 3 abstentions

Plan Local d'Urbanisme

Le PLU de Penne n'est pas validé par la préfecture, il reste des dépenses à prévoir pour réaliser des études afin de l'améliorer (15000€).

9 pour, 4 contre, 1 abstention.

La 4C réalise un PLU Intercommunal avec des aides de l'état. La commune aura l'obligation de le suivre mais s'il est finis le PLU de Penne pourra être intégrer au PLUI plus facilement.

Maillage de l'eau

L'entreprise mozaic est retenue pour les fouilles sur le chantier du maillage.

TEOM

Le calcul de la taxe est à basé sur le nombre de m2 et d'habitants du logement.

Délibération adoptée à l'unanimité jusqu'à la fin du mandat.

Achat terrain

500€ sont à proposer pour un terrain (parcelle??) que le propriétaire souhaite vendre 1000€. Si celui-ci est d'accord, l'achat sera validé par le conseil.

Décision modificative du budget

Couvre des sommes déjà engagé pour financer le PLU

L'entreprise Orange réclame de l'argent pour du matériel installé à couyrac (5000€).

Famille rurale demande à utiliser l'ancien OT pour la friperie.

La dalle du local APE sera réaliser en régie cette hiver.

Questions/réactions public:

Un habitant de la commune est venus déclarer qu'une cinquantaine de pneus avaient été jeter chez lui et dans le ruisseau bordant sa propriété. La commune s'engage à nettoyer rapidement.